

SAINT-PERDON Salle Polyvalente

Dimanche 8 NOVEMBRE 2026

VIDE-GRENIERS

Organisé par la Peña La Muleta
Manifestation ouverte à tous (particuliers, associations, professionnels)

COUPON D'INSCRIPTION

NOM : Prénom.....

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse mail : Tél : Portable :

Particuliers / Professionnels (Rayer la mention inutile)

Photocopie recto-verso :

De la carte d'identité Du permis de conduire Du passeport (cochez la case correspondante)

N° délivré(e) le par :

N° d'immatriculation de votre véhicule :

Pour les professionnels une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce

TARIFS : 9 € la table de 2 mètres nombre de table(s) x 9€ =€

PAIEMENT : espèces chèques (à l'ordre de : Peña La Muleta Saint-Perdon)

RESERVATION EMPLACEMENT : oui non

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement du vide-greniers, j'en accepte les termes et certifie sur l'honneur n'avoir participé à plus de 1 vide greniers en 2026 celui-ci étant le deuxième.

Le à

Signature :

Coupon à compléter et à retourner avant le 2 novembre 2026 à :
Peña La Muleta, 20 place de la mairie 40090 Saint-Perdon

Règlement Vide-Greniers

1. Cette manifestation est organisée par l'association « Peña la Muleta » de Saint-Perdon. Elle se déroulera le 18 octobre **de 9h à 18h**, dans la salle Polyvalente, et à l'extérieur.
2. **Installation de 7h à 9h**, respectez votre emplacement. Passé cet horaire, les organisateurs se donnent le droit d'utiliser l'emplacement réservé.
3. Sont interdits à la vente les animaux .
4. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront être tenus responsables notamment en cas de perte, casse, vol, détérioration ou des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.
5. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.
6. Pour que votre inscription soit prise en compte et validée, vous devez faire parvenir à l'association avant le 2 nov 26 le paiement de votre emplacement, cette fiche complétée et signée ainsi que la photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (pour les professionnels une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce). En cas de places disponibles l'inscription sera acceptée le jour même
7. Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription sauf en cas d'annulation par les organisateurs. En cas de force majeure entraînant la suppression de la manifestation, les fonds versés seront rendus sans intérêts et sans que les exposants puissent exercer un recours à quelque titre que ce soit contre les organisateurs.
8. L'encadrement de la manifestation est assuré par les membres de l'organisation.

Pour tout renseignement, contacter le 07 66 06 78 29